

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 15 février 2024 à 19h00

Présents :

| | | |
|-------------------|--------------------|---------------------------|
| AUBERT Gaëlle | CHEVAT Jean-Michel | MENEGAUX Gilles |
| BLANC Christophe | DUCHATEAU Aurélie | MOREL DIT BEAUREGARD Loïc |
| CHAPUIS Sylviane | LEBLANC Sylvie | POTHIER Françoise |
| CHEVALLIER Hélène | MALLET Christophe | VALENTINO Patricia |

Absents avec pouvoirs :

LAURENSEN Christophe a donné pouvoir à BLANC Christophe

Absents :

BARÉ Jean-Yves
PUITIN Florian

* * *

Ouverture de la séance à 19h05
Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Sylvie

Table des matières

| | |
|---|---|
| Approbation : du procès-verbal du 20 décembre 2023..... | 2 |
| Délibération : Aide financière aux familles pour les repas au restaurant scolaire de St Rémy | 2 |
| Délibération : Approbation des conditions d'attribution d'aides financières aux familles dont les enfants participent à des centres de loisirs..... | 3 |
| Délibération : Tarification inscriptions pour adhésion à la bibliothèque et conditions d'utilisation | 3 |
| Délibération : Modification de l'utilisation de la salle des sports (frais de fonctionnement) pour les associations..... | 4 |
| Délibération : Investissement pour la transition énergétique : Souscription d'actions auprès de Bresse Energies Citoyennes SAS..... | 4 |
| Délibération : Signature du marché concernant les missions et honoraires du maître d'œuvre pour les travaux de la rénovation de la mairie | 5 |
| Délibération : Validation du devis Alpes Contrôles pour l'offre de contrat du contrôle technique de construction pour les travaux de la rénovation de la mairie | 5 |

Délibération : Validation du devis Alpes Contrôles concernant l'offre de contrat de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de la rénovation de la mairie 6

Délibération : Plan de financement et demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la mairie..... 6

Approbation : du procès-verbal du 20 décembre 2023

M Le Maire rappelle que ledit procès-verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Aide financière aux familles pour les repas au restaurant scolaire de St Rémy

Le Maire rappelle qu'il n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. Cette mesure apporte une souplesse et une liberté organisationnelle pour la commune.

Celui-ci a été intégré dans le budget communal au 31 décembre 2023.

Le Maire présente un point qu'avait en charge le CCAS, celui d'apporter une aide financière aux familles pour les repas au restaurant scolaire.

Il propose de garder le plafond d'attribution ainsi que le montant de l'aide :

Le montant de l'aide s'élève à 1 euro par enfant et par repas, et le quotient familial mensuel doit être inférieur à 1100.

Gaëlle AUBERT : Pouvons-nous proposer une aide pour des repas aux enfants afin de participer aux manifestations des associations, comme par exemple : le repas des conscrits?

Aurélié DUCHATEAU : Une participation pour le repas de la cantine ou une aide pour le centre de loisirs est pour répondre à un besoin des parents qui ne peuvent faire autrement de laisser les enfants. Cette proposition est plus pour du loisirs...

MALLET Christophe : Je pense que c'est un sujet à débattre à la prochaine commission CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les conditions financières d'attribution applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation des conditions d'attribution d'aides financières aux familles dont les enfants participent à des centres de loisirs

Le Maire présente un point qu'avait également en charge le CCAS, celui d'apporter une aide financière aux familles dont les enfants participent à des centres de loisirs.

Il propose de garder les conditions d'attributions ainsi que les montants des aides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les conditions financières d'attribution applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 :

| Quotient familial mensuel * | Montant de l'aide |
|------------------------------------|--------------------------|
| Inférieur à 745 | 6 € par jour |
| De 746 à 904 | 5 € par jour |
| De 905 à 1000 | 4 € par jour |

L'aide sera versée directement à l'organisme sur justificatif et viendra en déduction de la participation des familles. Elle sera accordée dans la limite de 15 jours par an et par enfant et concerne les enfants de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Approbation : à l'unanimité

Délibération : Tarification inscriptions pour adhésion à la bibliothèque et conditions d'utilisation

L'adhésion à la bibliothèque de Saint-Rémy est soumise à une inscription suivant le règlement intérieur de la bibliothèque. Monsieur le Maire propose la tarification des inscriptions pour l'adhésion à la bibliothèque de Saint-Rémy ainsi que les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

FIXE à compter du **1^{er} janvier 2024** les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale de Saint-Rémy comme suit :

Adhésion annuelle : 8.00 euros par famille

Amende : rachat ou remplacement du livre non restitué

Approbation à l'unanimité

Délibération : Modification de l'utilisation de la salle des sports (frais de fonctionnement) pour les associations

Conformément à la délibération du 28 février 2019, fixant en accord avec les associations utilisatrices de la salle de sports, les taux de participation aux frais de fonctionnement fixés pour la section basket étaient de 20% et pour la section tennis de 5% du montant total des frais. La participation de l'amicale des boules s'élevait à 3.20 € par heure d'utilisation.

Le Maire propose de supprimer ces tarifs d'utilisations de la salle des sports et la participation aux frais à compter de l'année 2023. En échange, les associations ne perçoivent plus de subventions.

Il propose de fixer les plafonds de consommations annuels suivants :

20 000 kw pour l'électricité

110 000 kw pour le gaz

Les dépassements de consommations seront ainsi répartis et pris en charge par les associations à hauteur de :

15% pour le tennis

15% pour l'amicale des boules

70% pour le basket

CHEVAT Jean-Michel : Des limites sont fixées pour que les associations continuent à faire attention à leur consommation.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Investissement pour la transition énergétique : Souscription d'actions auprès de Bresse Energies Citoyennes SAS

→ Cf délibération n°202311D prise le 16/11/2023

Ajournée

Un point réalisé par MALLET Christophe et Sylvie LEBLANC sur l'avancement des travaux concernant la rénovation de la mairie :

- A été fait courant janvier : Intervention pour le diagnostic amiante : nous avons complété le diagnostic qui avait été fait sous l'ancien mandat (remplacement des fenêtres...). Résultat : Aucune amiante sur tout le bâtiment de la mairie.
- 2^{ème} intervention réalisée : Diagnostic structure : Le rapport évoque un élément à prendre en compte dans le projet de rénovation: le plancher de la cave est constitué de poutrelles métalliques enrobées. Les poutrelles sont en mauvais état. On observe un feuilletage des poutrelles au niveau des appuis. Un traitement doit être prévu.
- Entre le logement et le faux plafond, le plafond en plâtre doit être enlevé pour une installation « coupe-feu ».

- Un acier qui permet de soutenir le bâtiment se situe au niveau de l'ouverture qui avait été projeté. Le dessin concernant le réaménagement de la mairie a été modifié tenant compte des WC en dessous.
- Le plancher de la salle d'archivage n'est pas dimensionné pour supporter le poids des archives. La norme prévoit une charge de 500kg/m2 pour des archives alors qu'elle n'est que de 150 kg/m2 pour un logement ordinaire.
- Le nouvel estimatif prend en compte le renouvellement de toutes les fenêtres du bâtiment ainsi que le renforcement du plancher sous le local des archives.
- L'étude de faisabilité étant ainsi terminée, nous allons demander la maquette du permis de construire.
- Nous avons reçu un planning du maître d'œuvre indiquant le début des travaux fin novembre 2024 pour une durée d'environ 6 mois.
- Les bureaux et l'accueil de la mairie seront déplacés à la salle associative durant la durée des travaux.
- Le maître d'œuvre va construire et nous présenter le dossier de consultation des entreprises. Il y aura une aide à l'analyse des offres faites par le bureau des études. Ensuite les travaux seront réalisés jusqu'à la réception des travaux. Il est nécessaire d'avoir un contrôleur technique et un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et donc d'avoir des marchés de prestation.
- Plusieurs dossiers de demande de subventions vont être déposés pour la réalisation de ces travaux.

Délibération : Signature du marché concernant les missions et honoraires du maître d'œuvre pour les travaux de la rénovation de la mairie

Concernant les travaux de la rénovation de la mairie, Monsieur le Maire propose le marché de CAILLAUD INGENIERIE pour les missions et répartitions des honoraires pour un montant de 39 825.00 euros HT soit 47 790€ TTC. Le prix est forfaitaire et le marché signé sera couvert du CCAG travaux.

Jean-Michel CHEVAT ne participe pas au vote.

Approbation à 12 voix pour.

Délibération : Validation du devis Alpes Contrôles pour l'offre de contrat du contrôle technique de construction pour les travaux de la rénovation de la mairie

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Alpes Contrôles pour l'offre de contrat du contrôle technique de construction en phase d'étude et travaux pour la rénovation de la mairie (ravalement de façade, rénovation thermique, mise en sécurité et accessibilité) pour un montant de 3 200.00€ HT soit 3 840.00€ TTC.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Validation du devis Alpes Contrôles concernant l'offre de contrat de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de la rénovation de la mairie

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Alpes Contrôles pour l'offre de contrat de coordination sécurité et protection de la santé pour la rénovation de la mairie (ravalement de façade, rénovation thermique, mise en sécurité et accessibilité) pour un montant de 2 670.00€ HT soit 3 204.00€ TTC.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Plan de financement et demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la mairie

La commune souhaite réduire ses dépenses énergétiques en réalisant des travaux de rénovation thermique de la mairie. Le bâtiment est soumis au décret éco-énergie tertiaire.

Ce bâtiment construit en 1905, a été aménagé en mairie en 1994 et sa toiture a été rénovée en 2009.

Descriptif des travaux :

- Rénovation énergétique :
 - Isolation du bâtiment
 - Remplacement des menuiseries extérieures
 - Pose d'une VMC simple flux
 - Installation d'éclairages LED
 - Séparation des circuits chauffage entre les bâtiments école et mairie
 - Installation d'une pompe à chaleur

- Ravalement de façade

- Mise en conformité selon la réglementation de sécurité incendie : accessibilité de la salle du conseil
- Mise en conformité selon la réglementation PMR dans les ERP : création d'un WC PMR accessible du hall

Au titre de la protection des abords d'un monument historique (Eglise), ces travaux seront soumis pour avis aux Architectes des Bâtiments de France.

En février 2023, une thermographie a été effectuée sur le bâtiment ; l'estimation de gain énergétique annoncée avec la réalisation de ces travaux est de 69 %.

Planning prévisionnel des travaux : de novembre 2024 à juin 2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|--|-----------------------|--|--------------|------------------|
| Détail des différents postes de dépenses | Montant HT | Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...) | Taux | Montant HT |
| Études, diagnostics et prestations MOE, CCTC, CSPS Travaux de rénovation énergétique, ravalement de façade, mise en sécurité et accessibilité | 48 000 502 000 | Autofinancement de la commune | 20 % | 110 000 |
| | | Subvention GBA | 12 % | 65 500 |
| | | Subvention CD 01 | | |
| | | - Équipement de proximité 268 000 (30 000 + 25 000) | 30 % 10 % | 111 000 |
| | | - Rénovation énergétique 282 000 (56 000) | 20% | |
| | | Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes | 23 % | 126 500 |
| | | Subvention ETAT (Fonds Vert - DETR - DSIL) | 25 % | 137 000 |
| TOTAL HT | 550 000 € | TOTAL HT | 100 % | 550 000 € |

Approbation à l'unanimité

Monsieur Le Maire clos la séance à 20h15.

Information : Election européenne : Dimanche 09 juin 2024 à la salle polyvalente.

Le prochain conseil municipal est fixé au 21/03/2024 à 19h00.

Signatures :



* * *

